

Communiqué de Presse



Promotion de la langue et de la culture bretonnes à Saint-Herblain

Mercredi 23 décembre 2020



La séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020 a permis aux élus d'aborder de multiples sujets, et notamment celui du soutien aux associations. A cette occasion, un élu d'opposition s'est interrogé sur le refus d'attribution de subvention de fonctionnement à la radio Kerne Naoned. Les échanges autour de cette question ont donné lieu, en conseil et depuis lors, à une remise en cause de l'investissement de la ville de Saint-Herblain et de son Maire pour la promotion de la langue et de la culture bretonnes.

Par délibération en date du 3 avril 2009 la ville de Saint-Herblain, sur proposition de l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB), a signé la charte Oui au breton (Ya d'ar brezhoneg) et retenu 7 engagements à mettre en œuvre. Cette signature venait appuyer un engagement marqué par la pose du drapeau breton en façade de la mairie depuis 1977.

Des points d'étape ont été réalisés au cours du mandat 2008 – 2014 avec le conseiller municipal en charge de ce dossier, Michel François, membre de l'UDB. Au début du présent mandat, fin mai 2014, une rencontre a eu lieu avec l'OPLB. La relance de la mise en place d'une filière bilingue dans une école publique a alors été retenue comme l'axe prioritaire.

Conformément à son engagement, la ville a donc soutenu la mise en place d'une filière bilingue dans une de ses écoles publiques. L'école des Grands Bois a été retenue en accord avec l'Inspection académique de l'Education nationale et l'équipe pédagogique. Cette école a fait l'objet en 2015 d'une reconstruction complète de sa partie maternelle, offrant ainsi des locaux neufs et agrandis permettant d'accueillir la filière bilingue, avec à disposition une ATSEM par classe maternelle.

Au regard des effectifs inscrits dans cette filière, le Maire a soutenu auprès de l'Inspection académique l'ouverture d'une troisième classe bilingue. L'ouverture de cette 3^{ème} classe est effective depuis la rentrée 2019, portant à 2 le nombre de classes en maternelle couvrant tous les niveaux et à 1 classe en élémentaire.

Par ailleurs, la Ville intervient dans d'autres champs relatifs à la promotion de la culture bretonne, non-inscrits dans la charte Ya d'ar brezhoneg.

Ainsi, sur proposition Bertrand Affilé, la ville a soutenu l'ouverture du Centre culturel breton avenue de l'Angevinière à Saint-Herblain par la signature le 21 juin 2014, du bail emphytéotique autorisant pour une période de 35 années l'occupation des locaux de l'école de l'Angevinière par l'association Yezhou ha sevenadur. Ensuite, le 1^{er} février 2016, la ville a vendu à Nantes Métropole le groupe scolaire de l'Angevinière, permettant ainsi à la Métropole, au titre de sa compétence grands équipements, de mettre ces locaux à disposition de l'association. Enfin, par délibération du 1^{er} avril 2016, la ville s'est portée caution d'un emprunt de 750.000 € contracté par l'association Yezhou ha Sevenadur pour le financement des travaux du Centre culturel breton.

A l'ouverture de l'école Diwan St Ervlan en septembre 2016, la ville a apporté sa contribution volontaire par élève, tout en maintenant son soutien à l'école Diwan de Nantes pour les enfants herblinois déjà scolarisés.

Pour finir, de manière plus anecdotique, la Ville a apporté son soutien au festival Celtomania et achète quelques kilomètres dans la course Ar Redageg dès que celle-ci passe par son territoire.

La polémique autour de la non-attribution de subvention de fonctionnement à la radio Kerne-Naoned, alimentée depuis le conseil municipal du lundi 14 décembre 2020 par les défenseurs de la cause bretonne, constitue un procès d'intention à l'encontre de la majorité municipale. Ce refus de financement ne repose pas sur une simple appellation, mais bien sur le fait que ce projet associatif ne correspond pas à une action locale concertée au préalable avec la municipalité. Un simple changement de nom ne suffirait pas à inverser cette tendance actuelle. Pour autant, Radio Kerne-Naoned, dans le cadre du fonds de soutien associatif face à la crise sanitaire, créé par les élus en Conseil municipal du jeudi 7 mai 2020, sur proposition du Maire, a bénéficié d'une subvention de 1500€ conformément à sa demande après estimation du coût subi lié à la pandémie. Enfin, au cours de ce Conseil municipal du 14 décembre, l'Office public de la langue bretonne, à l'occasion du renouvellement de la convention signée avec la Ville, a bénéficié d'une subvention de 1000€.

En conclusion, la ville de Saint-Herblain et son Maire poursuivront donc leur engagement pour la promotion de la langue et de la culture bretonnes.

